



Réunion du Gouvernement

Le Premier ministre, Monsieur Abdelaziz DJERAD, a présidé, ce Mercredi 17 Mars 2021, une réunion du Gouvernement qui s'est déroulée par visioconférence.

Conformément à l'ordre du jour, les membres du Gouvernement ont examiné un (01) projet de Décret Présidentiel et un (01) projet de Décret exécutif présenté par le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire et le Ministre de la Jeunesse et des Sports.

En outre, quatre (04) communications ont été présentées par les Ministres en charge de l'Intérieur, de l'Habitat ainsi que des Travaux Publics.

1- Le Gouvernement a poursuivi l'examen du projet de Décret Présidentiel fixant les attributions, la composition, l'organisation, et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Jeunesse.

En prévision de sa présentation lors d'un prochain Conseil des Ministres, le Gouvernement a finalisé l'examen du projet de texte.

2- Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire relatif au Projet de Décret exécutif fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale et la commission de wilaya de prévention contre les bandes de quartiers.

Ce projet de texte intervient en application de l'Ordonnance n° 20-03 du 30 Août 2020, relative à la lutte contre les bandes de quartiers, laquelle a mis en place le cadre juridique spécifique de prévention contre les bandes de quartiers, qui ont créé un climat de d'insécurité chez les citoyens.

L'Ordonnance précitée, au titre des mécanismes de prévention contre les bandes de quartiers, institue une commission nationale de prévention contre les bandes de quartiers placée auprès du ministre chargé de l'intérieur qui a pour mission d'élaborer un projet de stratégie nationale de prévention contre ce phénomène, la mise en place d'une base de données regroupant toutes les données et informations relatives à la prévention contre les bandes de quartiers et d'assurer le suivi et la veille sur toutes les actions et les mesures qui ont été entreprises pour lutter contre ce phénomène.



Elle prévoit également l'institution d'une commission de wilaya de prévention contre les bandes de quartiers chargée de l'exécution de la stratégie nationale au niveau local, d'alimenter la base de données conçues à cet effet et de prendre toutes mesures inhérentes à la prévention contre les bandes de quartiers.

Ainsi, Le projet de Décret intervient pour fixer la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale et de la commission de wilaya prévues par les dispositions de l'ordonnance n° 20-03 précitée.

3- Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire sur un projet de marché de gré à gré simple entre son département ministériel et une entreprise publique dans le cadre d'une opération d'équipement au profit d'établissements sous tutelle.

4- Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville sur la réalisation des programmes de logements location-vente et les mesures prises pour l'implantation du programme non encore lancé.

Un exposé a été présenté par le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville sur l'état d'avancement de la réalisation du programme de location-vente ainsi que les mesures relatives à l'implantation du programme non encore lancé.

Dans ce cadre, Monsieur le Premier Ministre a rappelé la nécessité d'achever dans les meilleurs délais les programmes de logements en cours de réalisation afin de permettre leur attribution.

Quant aux programmes non encore lancés, le Premier Ministre a instruit les ministres concernés afin de poursuivre les efforts de prospection des assiettes de terrain pour l'implantation des programmes prévus tout en privilégiant une occupation optimale des terrains urbains et en veillant toujours à la préservation des terres agricoles et des espaces protégés.

5- Le ministre des travaux publics et des transports a présenté deux (02) communications relatives aux projets de marchés de gré à gré simple entre les entités relevant du secteur et des entreprises publiques portant sur (i) Les travaux d'aménagement des accès à la gare multimodale de Bir Mourad Raïs - échangeur intersection RN01-rocade sud, sur 2 kms (ii) Les travaux de la réalisation partielle de l'évitement d'El Achour-Wilaya d'Alger, sur 2,5 kms (iii) Le contrôle et le suivi du reste à réaliser des travaux de réalisation des installations et équipements d'exploitation de l'autoroute Est-Ouest « Lot Ouest ».

Les deux premiers projets s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre diligente des directives de monsieur le Président de la République, données lors du Conseil des Ministres du 28 Février 2021, notamment pour la facilitation du trafic routier de et vers



Alger à travers la révision des plans de circulation et le renforcement du réseau des rocadés et échangeurs.

A ce titre, ces projets visent dans un premier temps, la décongestion des réseaux routiers relevant de la wilaya d'Alger, comme mesures urgentes à prendre dans le cadre de la concrétisation du projet structurant dédié à la décongestion de la Capitale.

Quant au dernier projet de marché, il porte sur la réalisation des installations et équipements d'exploitation de l'autoroute Est-Ouest, qui consistent en : gares de péages, des centres d'exploitation et d'entretien, des aires annexes le long de l'autoroute Est-Ouest, ainsi que les principaux équipements nécessaires à l'exploitation de cette autoroute.

Ce projet d'intérêt national répond également aux conclusions de la Réunion du Gouvernement du 09 Décembre 2020, chargeant le ministre en charge des travaux publics de veiller à l'achèvement, avant la fin de l'année 2021, des travaux du tronçon restant de l'autoroute est-ouest, et à la mise en service des stations de péage, afin de rentabiliser cette infrastructure routière et de lui garantir des ressources pérennes pour sa maintenance.